



Intervention de la mairie dans une résidence privée

Par **mamyloinloin**, le **13/03/2014** à **18:13**

bonjour

nous avons un co propriétaire qui est atteint du syndrome de diogène et qui vit au milieu d'une saleté repoussante. Nous avons signalé ce cas à la mairie, au conseil général pour l'obliger à nettoyer mais rien n'y fait
pensez vous qqe nous pouvons insisté auprès de la mairie pour établir le contact et obtenir un droit qui nous permette de rentrer à son domicile pour nettoyer tout son bric à brac.

cette personne vit seule et est alcoolique

merci d'avance

mamyloinloin

Par **domat**, le **13/03/2014** à **18:48**

bjr,

le maire est responsable de la tranquillité publique et de la santé publique de ses concitoyens et il est officier de police judiciaire donc il doit donc intervenir dans une telle affaire relatif à l'hygiène.

faites un courrier à la mairie par LRAR.

cdt

Par **HOODIA**, le **14/03/2014** à **16:51**

Bon courage ,car nous avons un cas identique et cela ce complique avec le temps et la force d'inertie

Par **mamyloinloin**, le **14/03/2014** à **18:40**

merci infiniment, aujourd'hui nous avons enfin reçu un courrier de la police municipale qui va intervenir via une assistante sociale...

il faut pas désespérer. Pour HOODIA faites aussi une démarche auprès de la PM qui sait

bon courage et merci à tous

mamyloinloin

Par **pieton78**, le **14/03/2014** à **18:51**

Si ce qui est probable l'assistante social déclare forfait voyez du côté de l'ARS (anciennement DAASS)